



Refus de l'acquisition à la nationalité française

Par Visiteur

J'ai fait ma demande d'acquisition à la nationalité le 06/10/10, j'ai eu la réponse il y a une semaine motif escroquerie auprès des services sociaux. C'est avec la CAF elle porte plainte alors j'ai un recours à faire, je ne sais pas si ça va aboutir à quelque chose, donnez-moi des idées, un peu d'espoir, merci.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je suis vraiment désolée d'être porteuse de mauvaises nouvelles, mais je crains fort que même si vous faites le recours, votre demande n'aboutisse pas car vous allez faire l'objet de poursuites judiciaires.

cordialement

Par Visiteur

J'ai été au tribunal, j'ai été au tribunal et le procureur a homologué la demande, j'ai fini avec une condamnation de 600€ d'amende avec sursis et dois attendre combien de temps pour refaire la demande ? Et puis je peux faire le recours ou pas ?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Malheureusement, il va falloir attendre que votre casier judiciaire redevienne vierge, autrement dit pas avant un délai de 3 ans.

Je comprends bien la situation et j'en suis navrée.

Vous pouvez faire le recours, mais je pense que votre demande n'aboutira pas.

cordialement